



# LES TROPHÉES DES COPROS

de Melun Val de Seine

## Règlement du concours

1

### Les conditions de participation

Quels types d'opérations peuvent participer ?

- Les immeubles d'habitation inscrits au registre des copropriétés, de toutes tailles ;
- Faisant partie de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ;
- Ayant adopté une approche globale de la rénovation énergétique ;
- Dont les travaux de rénovation énergétique sont finis **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023**.

Tous les champs du formulaire de publication d'une étude de cas demandés par l'organisateur(listés ci-dessous) du concours doivent être renseignés.

Les opérations participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.

L'ensemble des conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée.À défaut, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Si des informations publiées sur les études de cas sont incorrectes ou fausses, l'organisateur se réserve le droit de déclasser un projet initialement nominé.

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les projets en compétition d'une qualité insuffisante. Le jury peut également décerner un prix supplémentaires'il juge que plus de projets méritent d'être récompensés.

### Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale, (syndic, copropriétaire, architecte, entreprise, bureau d'études, ingénieur financier...) ayant compétence à représenter le projet au concours et disposant de l'accord préalable du syndicat représenté par le président du conseil syndical.

### Principales étapes

30 septembre 2023 : lancement et ouverture des candidatures en ligne

30 septembre au 10 novembre 2023 : période de candidature

15 novembre 2023 : délibérations du jury et choix des lauréats

Janvier (à définir) : cérémonie de remise des prix



## Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies et plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

**Reproductibilité** : Le projet et ses performances sont reproductibles ailleurs (process, technologie), ce projet ouvre la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire/rénover...

**Ambitions en termes d'économies d'énergie** : Atteindre un gain énergétique projeté pertinent.

**Coût** : Ce projet a-t-il été réalisé à un coût très élevé ou à un coût standard du marché ?

**Innovation** : Un des éléments du projet (une solution, l'approche globale, une combinaison de solutions, une méthode...) est-il vraiment nouveau et innovant dans la rénovation de copropriétés ? Par exemple, l'utilisation d'énergies renouvelables ou une démarche permettant de concilier rénovation énergétique et sauvegarde de la valeur patrimoniale du bâtiment, malgré les contraintes liées à sa pathologie.

**Amélioration de la qualité de vie dans le bâtiment** : La rénovation a-t-elle été un tremplin pour mettre en place de nouveaux usages ou d'autres initiatives durables (par exemple des espaces verts, des systèmes de gestion des eaux de pluies, des emplacements de stationnement pour vélos...) ?

## Les prix



**Grand Prix des Copros** : Ce prix récompense l'opération la plus exemplaire, sur toutes les dimensions d'une rénovation performante.



**Prix Coup de cœur du jury** : Ce prix permet au jury de distinguer un projet admirable par une innovation particulière, son caractère original, son ambition ou son audace.

## Récompense

L'opération lauréate du Grand Prix des Copros sera filmée en une courte vidéo mettant en avant le projet. Cette vidéo sera publiée sur YouTube et mise en avant sur les canaux de communication des co-organisateurs.

## La valorisation des opérations récompensées

L'ensemble des bâtiments candidats seront valorisés sur les différents canaux de communication (site, réseaux sociaux...) du programme Rénovons Collectif, de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine et de Construction21, ainsi que des partenaires du concours.

Les lauréats seront présentés lors d'une remise des prix dont la date et le lieu restent à déterminer.

En complément de la remise des prix, les lauréats seront mis en avant via un plan de communication nourri et multi-canaux :

- publication sur les sites internet et réseaux sociaux des partenaires organisateurs,



- communication vis-à-vis de la presse spécialisée,
- opportunités d'interviews ou d'interventions publiques dans des salons ou médias professionnels,
- visibilité sur le long terme de l'étude de cas Construction21.

En participant à ce concours, vous avez complété une étude de cas dans la base de données bâtiments de Construction21. Votre réalisation pourra alors être présentée à d'autres concours organisés par Construction21, dont les [Green Solutions Awards](#).

## Les informations à fournir pour les ouvrages candidats

- Les informations générales sur la copropriété : nom, adresse, nombre de logements, surface (SHON), année de construction initiale.
- La description des travaux : les travaux réalisés, les grandes dates du projet (audit, vote en AG, début des travaux, livraison des travaux), les acteurs impliqués (maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, entreprises), les potentielles actions entreprises pour sensibiliser les copropriétaires / les inclure dans le projet.
- La consommation énergétique : quels sont les systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de rafraîchissement (si pertinent), la consommation d'énergie primaire avant et après travaux.
- Le financement du projet : coût total HT, les subventions obtenues et leur montant.
- Des photos de la copropriété (avant et après travaux) et le crédit photo.
- Toute autre information que vous jugez pertinente !

## Droits de diffusion

En s'inscrivant au concours, les candidats donnent le droit aux porteurs du Trophée, à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au programme Rénovons Collectif, à Construction21, ainsi qu'à leurs partenaires, d'utiliser toutes les informations et images publiées dans les études de cas pour toutes actions de communication en ligne ou hors ligne.

Les candidats s'assurent, pour tout visuel fourni, de disposer de son autorisation d'utilisation pour toutes actions de communication sur la plateforme Construction21 et tous ses canaux de communication (réseaux sociaux, emailings, événementiel...). Ils indiquent le crédit à mentionner.

## Frais d'inscription

Concours gratuit.



## À vous de jouer !

Nous contacter :

[mariette.guermonprez@construction21.fr](mailto:mariette.guermonprez@construction21.fr)

01 56 26 90 04